

par excellence. Cet accent ayant pour effet premier, du moins chez les anciens, d'élever le ton de la syllabe qui en est affectée, est désigné par eux sous le nom d'accent tonique. Il appartient proprement au mot auquel il donne la forme et l'unité. Il doit se distinguer de l'accent oratoire soit logique, soit pathétique, lequel appartient plutôt à la phrase, et n'est pas soumis comme l'autre à des règles grammaticales fixes et déterminées. (D. Pothier.)

Dans l'Édition vaticane, l'accent est marqué sur tous les mots de plus de deux syllabes, attendu que sur ces dernières c'est toujours la première syllabe qui doit être accentuée.

Cette indication de l'accent sera d'une grande utilité pour les chantres qui ne connaissent pas les règles assez compliquées de l'accentuation latine.

On se plaint avec raison que les règles de l'accentuation latine sont presque toujours omises dans les grammaires, où cependant elles devraient occuper une place importante ; elles constituent cependant une base nécessaire à l'enseignement du chant liturgique.

Tout ce qui a été dit jusqu'ici touchant l'accent indique clairement qu'il ne s'agit nullement de quantité. Il ne faut donc pas confondre ces choses.

L'accent, c'est l'âme du mot ; c'est donc la partie spirituelle, tandis que la quantité n'en est que la partie matérielle. De même que l'âme l'emporte de beaucoup en importance sur le corps, de même l'accent (*anima vocis*) doit l'emporter sur la quantité.

L'accent est l'élévation ou la force de la voix souple et élastique, c'est à-dire que la voix ne doit pas se reposer par une prolongation de son, mais mettre une certaine vigueur qui influe sur toutes les syllabes du mot et ne se repose quelque peu que sur la dernière.

Quant aux autres syllabes non accentuées, voici la règle à observer : exécuter légèrement les syllabes non accentuées sans aucune insistance de la voix, sans aucun mouvement saccadé. Elles ont, il est vrai, une durée plus ou moins longue, mais c'est uniquement en raison de leur poids matériel : ainsi, il faut naturellement plus de temps pour prononcer une syllabe où la voyelle est accompagnée de trois ou quatre consonnes,